



Rapport Annuel 2015



SMIRGEOMES

En vertu de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers a pour objectif de présenter chaque année un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères

Préambule

Ce rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers du SMIRGEOMES pour l'année 2015.

Les chiffres présentés intègrent la sortie de la commune de Champagné au 1^{er} avril 2015 (soit – 3819 hab.).

Il permet de connaître les évolutions des tonnages (collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives, déchèteries) de la structure et la qualité des services proposés aux habitants.

Il présente également un bilan financier de son fonctionnement avec une analyse des coûts par habitant, des dépenses et des recettes.

Ce rapport est également une base de travail pour le SMIRGEOMES qui nous permet d'envisager les orientations futures, et d'élaborer les étapes de la démarche de la réduction des déchets.

Ce rapport est également disponible sur www.smirgeomes.fr et au siège du syndicat à Saint-Calais, 11 rue Henri Maubert, 72120 Saint-Calais – tél : 02-43-35-86-05

Sommaire

Préambule : présentation du SMIRGEOMES

I – La collecte des déchets ménagers

1. Collecte en porte-à-porte (PAP)
 - Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)
 - Collectes sélectives (sacs jaunes et bleus)
2. Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV)
3. Un réseau de 13 déchèteries
 - Fréquentations
 - Tonnages
4. Récapitulatif des tonnages collectés

II – Les modes de traitement

1. L'usine des OMr
2. Le centre de tri
3. Les filières de Déchèterie
4. Récapitulatif traitement et valorisation

III – Les outils incitatifs

1. Le Programme Local de Prévention
2. La Redevance Incitative

IV – Indicateurs financiers

Compétences

Le **SMIRGEOMES** (*Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe*) est un Etablissement Public.

Le SMIRGEOMES exerce depuis 1981 sa mission de **Service Public** de Gestion des déchets des ménages et des professionnels lorsque leurs déchets sont assimilables par leur nature à des déchets ménagers.

(Articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- ➔ **La collecte** : Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et sélectifs, Point d'Apport Volontaire (PAV), Déchèteries.
 - ➔ **Le traitement** : tri, valorisation matière ou énergétique et élimination des résiduels.
- ▶ 6 Communautés de Communes Sarthoises et 2 Communes du Loir et Cher ont transféré leurs compétences "Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés" au syndicat. Elles conservent la compétence de la facturation.
 - ▶ La commune de Champagné a rejoint la Communauté Urbaine Le Mans Métropole le 1^{er} Avril 2015 pour le traitement de ses déchets.
 - ▶ Depuis janvier 2013 : La compétence Traitement est exercée pour le SICTOM de Montoire sur le Loir – La Chartre sur le Loir (mutualisation des moyens pour optimiser les investissements).

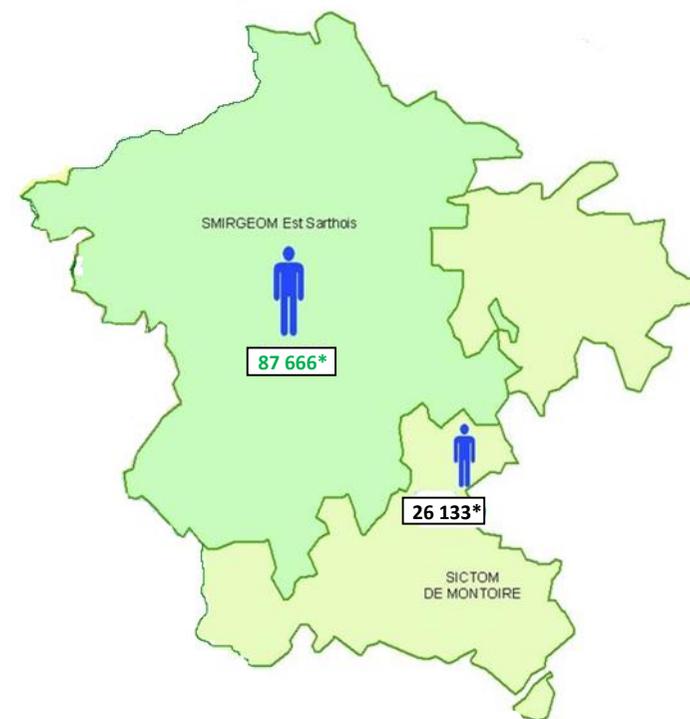


87 666 habitants*

89 communes

6 Communautés de Communes

¼ du département de la Sarthe



TOTAL HABITANTS : 113 779*

Objectifs

- ▶ Répondre aux orientations et obligations issues du Grenelle de l'environnement
- ▶ Réduire la production de déchets
- ▶ Favoriser la valorisation des déchets et le réemploi
- ▶ Maîtriser les coûts

*Données INSEE 2012

Compris Champagné 3819 hab.

Fonctionnement du syndicat



Moyens

- ▶ La collecte en porte à porte des OMr
- ▶ La collecte sélective en porte à porte pour les emballages
- ▶ La collecte en point d'apport volontaire (PAV).
- ▶ Un réseau de 13 déchèteries
- ▶ 1 centre de tri (site du Ganotin)
- ▶ 1 usine de traitement (site du Ganotin)
- ▶ La redevance incitative sur 5 Communautés de Communes et 2 communes

Le **Conseil Syndical** vote par délibérations le budget et décide de la mise en place des projets.

Composé de 99 **délégués (au 01.01.2015)**, issus des conseils communautaires ou municipaux.

Le Conseil Syndical élit **un Président**, 6 vice-présidents et 24 membres qui forment le **Bureau Syndical** responsable de la gestion de la structure.

Des **commissions** composées d'élus des différentes collectivités, réfléchissent sur les grandes orientations du syndicat.

Élus depuis Juin 2014 :

- ▶ **Michel ODEAU**, président
- ▶ **Jean-Patrick MUSSARD**, vice-président chargé des Finances
- ▶ **Michel FROGER**, vice-président, chargé de la collecte
- ▶ **Prosper VADE**, vice-président, chargé des Déchèteries
- ▶ **Patrick GREMILLON**, vice-président, chargé du Ganotin
- ▶ **Sylvie CHARTIER**, vice-présidente, chargée de la Prévention et de la Communication
- ▶ **Odile HUPENOIRE**, vice-présidente, chargée de la Mutualisation

Agents du SMIRGEOMES (au 1^{er} janvier 2015) :

- 15 agents au siège de St Calais
- 17 agents sur les déchèteries
- 3 agents de maintenance

↳ 31,15 équivalents temps pleins.

I. La collecte des déchets ménagers :

Pour les particuliers, les collectivités et les professionnels (sous conditions)
règlement de collecte du 3 oct. 2013.

- Ramassage assuré par la société COVED (marché renouvelé le 01/04/2015 pour 5 ans) :
 - **ordures ménagères résiduelles** en porte à porte
 - **sélectif en porte à porte** (emballages pour tous et papiers pour la Ferté-Bernard)
 - **sélectif en points d'apport volontaire** (emballages, papiers et verres)
- 13 déchèteries gérées en régie

I.1. Collecte en porte-à-porte (PAP) :

I.1.1. Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Pour les déchets sans toxicité non recyclables.

- Collecte hebdomadaire (C1)
- Collecte bi-hebdomadaire (C2):
 - La Ferté Bernard
 - Très Gros Producteurs (TGP) = structures collectives types cantines, camping, etc

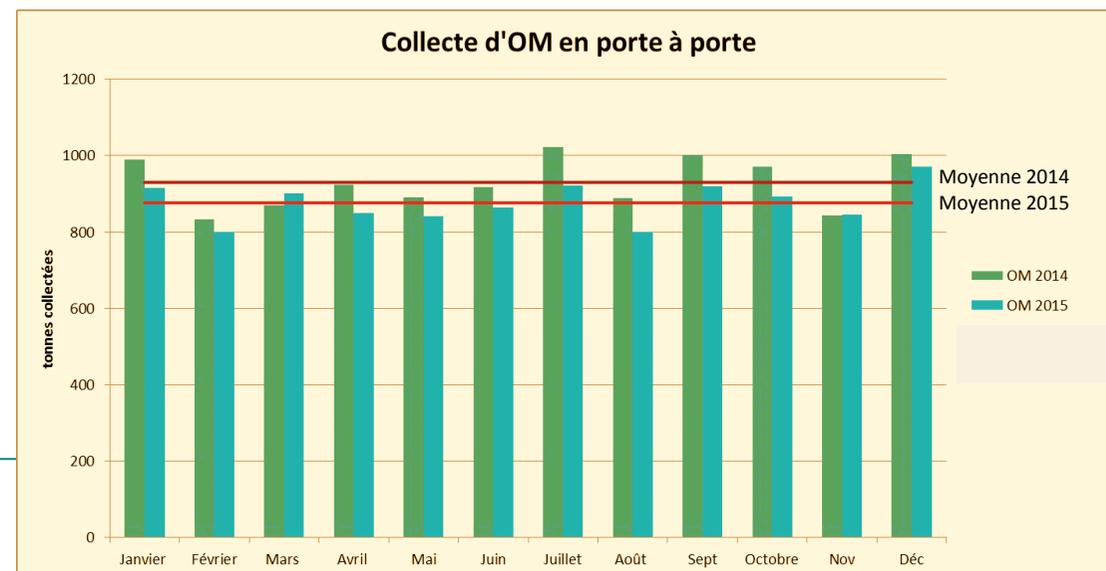


Tonnage OMr 2014 : 11 157
Tonnage OMr 2015 : 10 521
124 Kg/hab/an SMIRGEOMES
205 Kg/hab/an Sarthe*

Fournitures de collecte

Fin 2015, nous comptons 43 089 adresses de production. Le SMIRGEOMES met à disposition de chaque foyer des contenants nécessaires à la collecte :

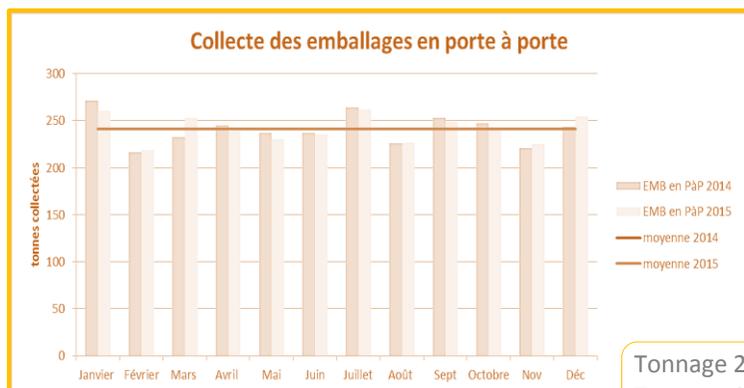
- **bacs OMr** : 6 modèles de 80 à 660 L pucés pour le comptage des levées, 38 524 bacs OMr actifs fin 2015. Livraisons et maintenance sont assurées en interne.
- **sacs jaunes**: 41 490 rouleaux (20 sacs dans un rouleau)
- **sacs bleus** pour la Ferté Bernard : 5 400 rouleaux (15 sacs par rouleaux)
- **cartes d'accès en déchèterie** (réalisées en 2015): 1 952



I.1.2. Collectes sélectives (sacs jaunes et bleus)

Collectes tous les 15 jours en semaine paire ou impaire selon la commune, ou le secteur (C0,5)

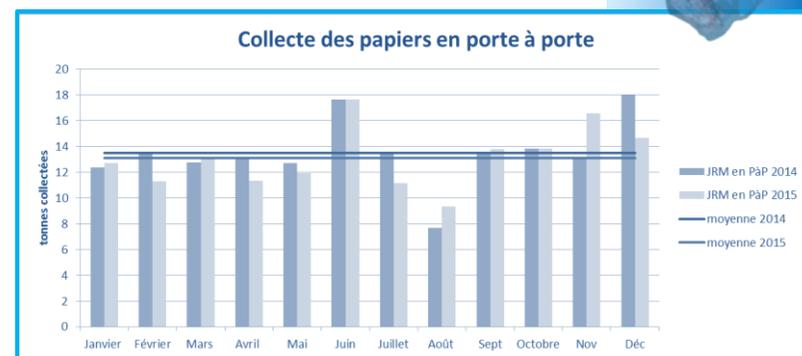
Uniquement les emballages en métal, plastique et cartonnette = sac jaune.



Extension des consignes de tri
(pots, barquettes et films plastiques)
De 2012 à aujourd'hui.
Suite à l'expérimentation,
l'action se pérennise.

Tonnage 2014 : 2 892
Tonnage 2015 : 2 891

Papiers de lecture et d'écriture = sac bleu



Tonnage 2014 : 162
Tonnage 2015 : 157

I.2. Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV) :

180 espaces de tri, 405 containers, à disposition des habitants répartis sur le territoire :



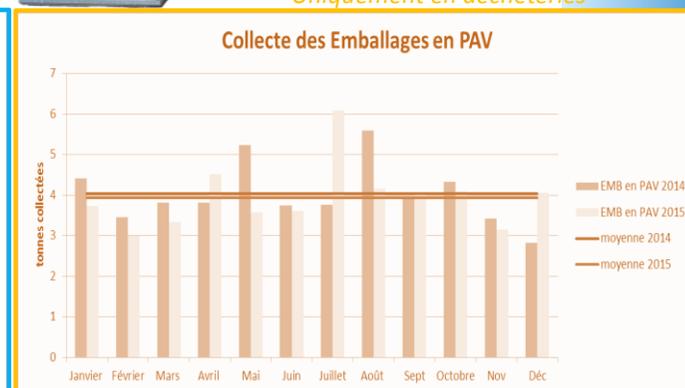
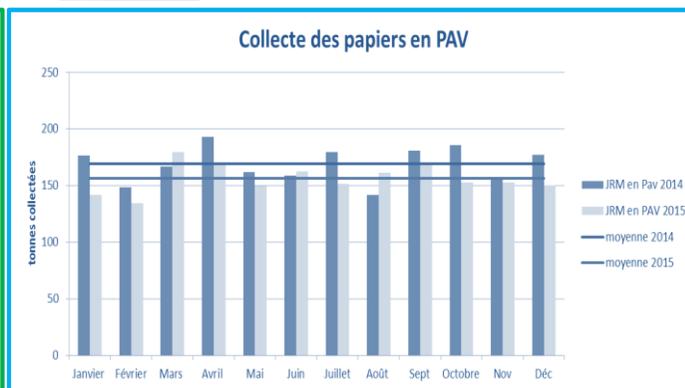
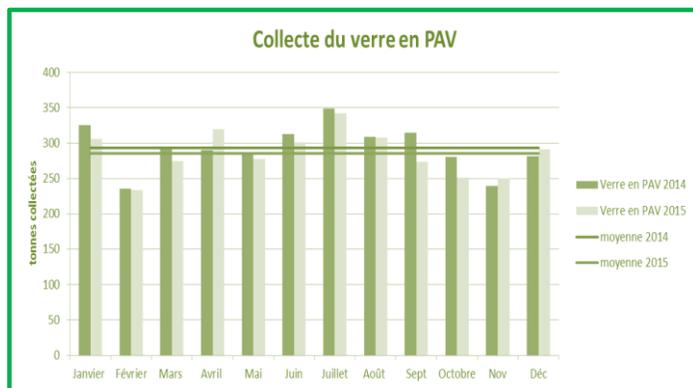
emballages en verre



papier



emballages plastique métal carton
Uniquement en déchèteries



Tonnages
Verre 2014 : 3 513 JMR 2014 : 2028 EMB 2014 : 48
Verre 2015 : 3 428 JMR 2015 : 1874 EMB 2015 : 47

I.3. Un réseau de 13 déchèteries (au 1^{er} avril 2015) :



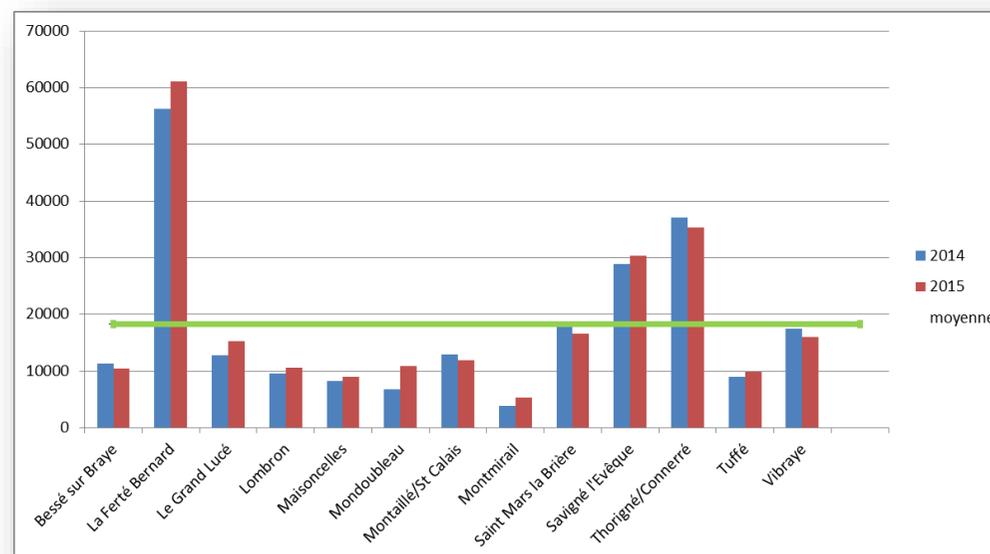
La commune de Champagné est sortie du territoire du SMIRGEOMES le 1^{er} avril 2015. La déchèterie (dit Ecopoint) et la gestion des déchets de la commune sont dès lors, du ressort de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole.

- Apport des déchets non collectés par les services PAP et PAV, déchets toxiques ou/et recyclables ou encombrants.
- Accessible aux professionnels sous certaines conditions : facturation au volume ou au poids selon grille tarifaire



I.3.1. Fréquentations

	2014	2015	Evolution
Bessé sur Braye	11 376	10 420	-8,40%
La Ferté Bernard	56 220	61 156	8,78%
Le Grand Lucé	12 839	15 236	18,67%
Lombron	9 627	10 634	10,46%
Maisoncelles	8 209	8 948	9,00%
Mondoubleau	6 731	10 870	61,49%
Montaillé/St Calais	12 965	11 884	-8,34%
Montmirail	3 803	5 267	38,50%
Saint Mars la Brière	18 799	16 578	-11,81%
Savigné l'Evêque	28 914	30 376	5,06%
Thorigné/Connerré	37 058	35 333	-4,65%
Tuffé	8 992	9 796	8,94%
Vibraye	17 411	16 021	-7,98%
TOTAL Hors Champagné	232 944	242 519	4,11%
Eco-point Champagné jusqu'au 31/03/15	9 924	1 833	-82%
TOTAL compris Champagné	242 868	244 352	

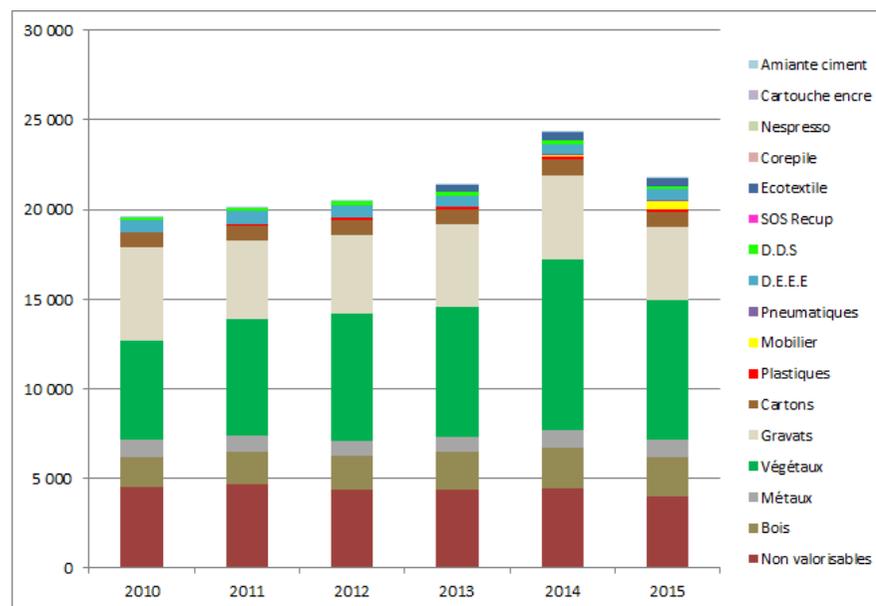


+ 4,11 % en 2015
 244 352 usagers
 dont 4% de professionnels

Évolution accentuée sur 4 sites

I.3.2. Tonnages

	2014	2015	Evolution en %
Non valorisables	4 408,6	3 982,5	-9,7%
Bois	2 312,8	2 222,3	-3,9%
Métaux	982,7	971,9	-1,1%
Végétaux	9 493,2	7 751,7	-18,3%
Gravats	4 677,0	4 110,7	-12,1%
Cartons	902,0	837,9	-7,1%
Plastiques	150,4	145,7	-3,1%
Mobilier	119,8	453,4	278,5%
Pneumatiques	29,3	38,0	29,7%
D.E.E.E	568,4	620,4	9,1%
D.D.S	212,5	189,3	-10,9%
SOS Recup	3,6	3,7	3,5%
Ecotextile	421,1	421,8	0,1%
Corepile	11,8	11,4	-3,3%
Nespresso	2,5	1,5	-40%
Cartouche encre	0,5	0,6	18,5%
Amiante ciment	11,3	9,7	-14,0%
TOTAL	24 307,3	21 772,5	-10,43%
Hors Champagné	23 545,0	21 636,8	-8,10%



Collectes spécifiques

Nouvelles collectes en 2015

éco-mobilier à St Mars-la-Brière et Thorigné-sur-Dué 07/2015
Benne déjà présente à : La Ferté Bernard



Partenariat SOS Récup

Collecte des objets réutilisables, 1 fois par mois, déchèterie de la Ferté-Bernard



98 conteneurs sur le territoire



99 bornes de collecte de piles en Mairies, commerces, écoles...



BENNE PLASTIQUE DUR

Thorigné-sur-Dué, St Mars-la-Brière, Savigné-l'Évêque

I.4. Récapitulatif des tonnages collectés

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015	
TONNAGES	Ordures ménagères Résiduelles	14 639	13 918	12 140	11 867	11 157	10 521	-5,70%
	Collectes sélectives	7 945	8 133	8 596	8 592	8 643	8 397	-2,85%
	Déchèteries	19 882	20 501	20 836	21 387	24 307	21 772	-10,42%
	TOTAL	42 466	42 552	41 572	41 846	44 107	40 690	-7,75%
Ratio kg/habitant/an		490	486	471	472	504	480	
dont OMr		169	159	138	134	127	124	

124 kg/hab. d'OMr
Moyenne sarthoise= 205 kg/hab.

↳ Objectif du **Grenelle de l'environnement** de **-7%** d'OMR atteint : **-28%** d'OMR entre 2010 et 2015

Diminution du volume global **-7,75%**

480 Kg/hab. en 2015

504 Kg/hab. en 2014
Moyenne sarthoise= 551 Kg/hab.

Dépôts en déchèteries
-10,42%



Grâce aux baisses de : **DECHETS VERTS -18,3%** et **ENCOMBRANTS -9,7%**

ORDURES MENAGERES -5,7%

COLLECTE SELECTIVE -2,85%

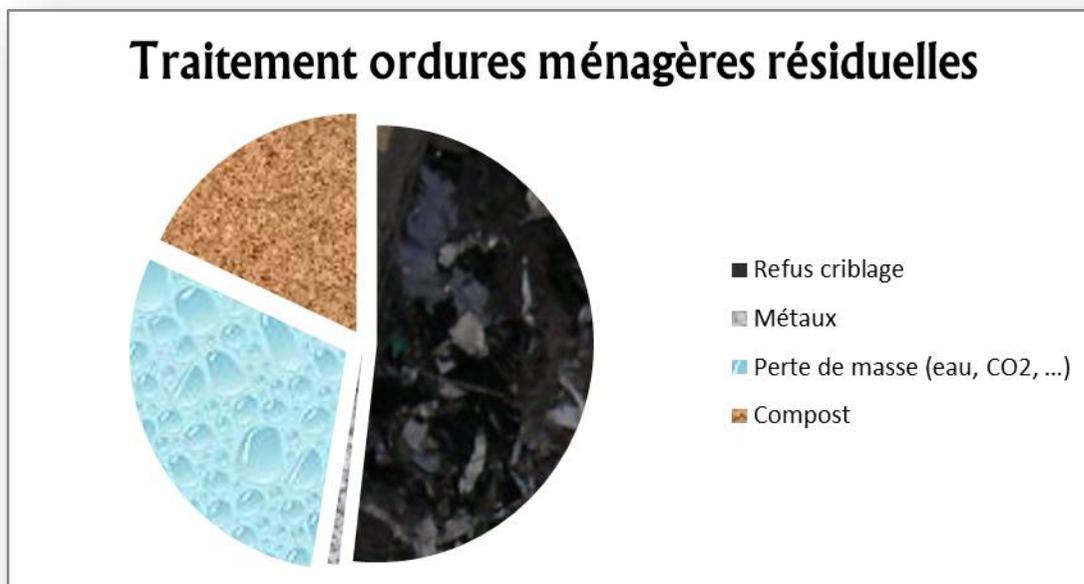
II. Les modes de traitements

II.1. L'usine de traitement des ordures ménagères résiduelles

Exploitation confiée à **GEVAL** (marché 2010 – 2018)

15 463 tonnes d'OMr traitées en 2015 = 10 521 tonnes du SMIRGEOMES + 4 942 tonnes du SICTOM de Montoire

Qui ont généré la production et le stockage de **8 007 t de refus** sur l'ISDND (refus de criblage > 50 mm, refus balistique et refus d'affinage > 6 mm).
Soit un taux de diversion de l'ordre de 48% (=1%+29%+18%).



- 52 % le **refus** du tonnage d'OMr entrant est stocké sur l'ISDND* du Ganotin
- 1 % du tonnage est constitué de **métaux** qui sont valorisés
- 29 % du tonnage « disparaît » (**perte de masse** sous forme d'eau essentiellement).
- 18 % du tonnage est valorisé sous forme de **compost**

Exploitation lixiviats confiée à **OVIVE**

* ISDND=installation de stockage des déchets non dangereux

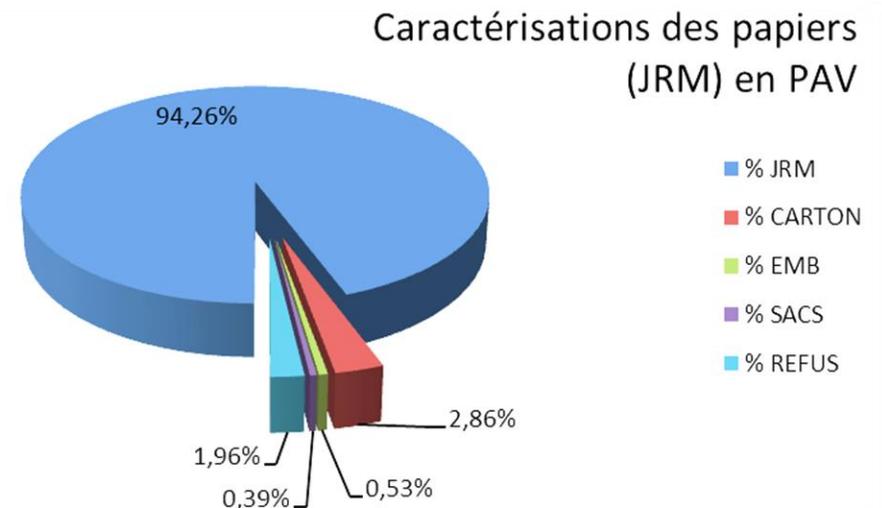
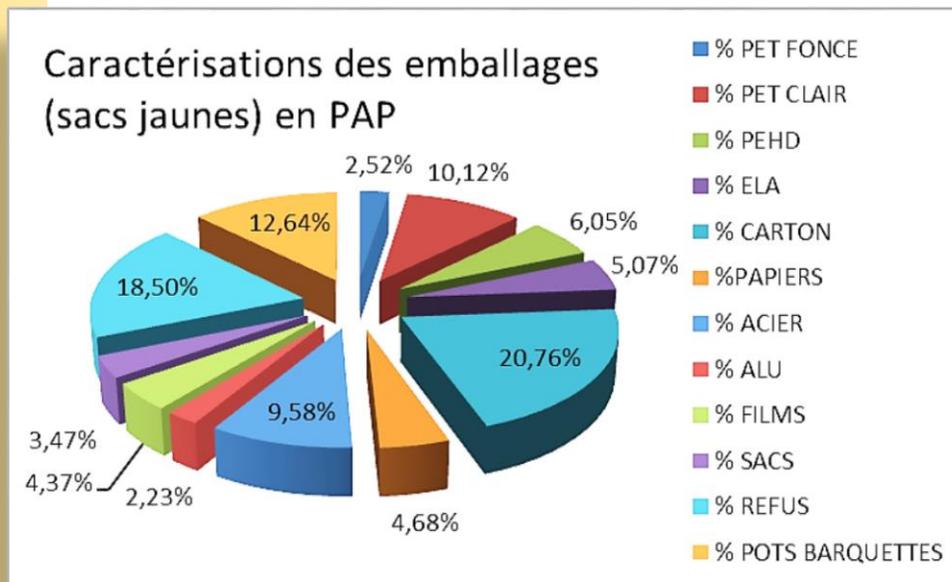
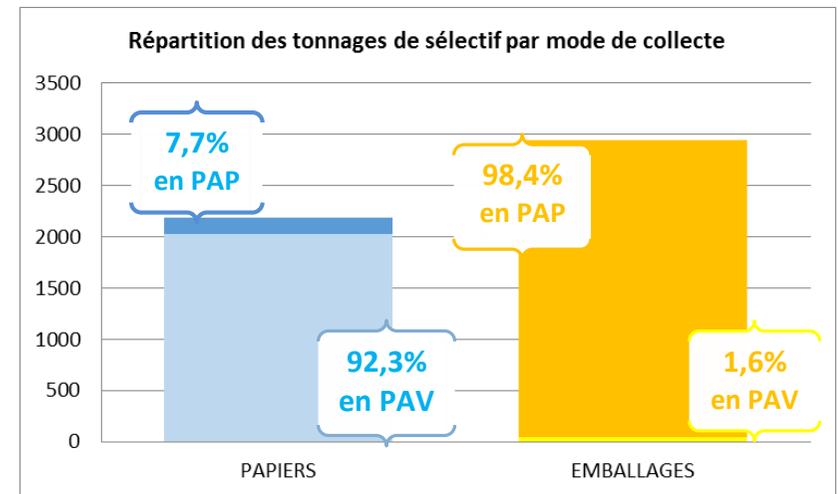
II.2. Centre de Tri

Exploitation confiée à COVED (renouvelé en Avril 2015)

- **Tri et conditionnement** des emballages de la collecte sélective
- **Mise en balles des cartons** des déchèteries
- **Rechargement** pour l'évacuation des matières conditionnées.

Sur les 9 235 tonnes entrantes au centre de tri,

9 354,55 t sont expédiées vers les unités de valorisation.



CARACTÉRISATION = indicateur de qualité du tri effectué par les usagers (taux de refus) et qui permet de connaître la part de chaque matériau dans un flux de déchets. 18 caractérisations par an obligatoires (**norme AFNOR**)

Faible taux de refus
~2,5 % pour les
PAV SMIRGEOMES

II.3. Les filières de Déchèterie

Matières	Eco Organisme	Transporteur	Destination	
			Qui	Comment
Non-valorisables (dit Encombrant)		NCI	Geval (72)	Stockage
Bois		NCI	NCI -> Krono (45)	Recyclage hors Métaux (83 %)
			NCI -> Bio Masse (35)	Chaudière (10%)
			NCI (72)	Stockage (7 %)
Métaux		Passenaud	Passenaud (72)	Recyclage
Végétaux		Véolia	Maine Collecte Valorisation (72)	Recyclage compost (100 %)
Gravats		NCI	Valmat (72)	Remblayage
			Bourse à gravats (72)	Remblayage
Carton		NCI	Coved (72)	Recyclage
Plastique		Passenaud	SOSAREC (72)	Recyclage (98 %)
			Séché (53)	Stockage (2%)
Mobilier	Eco Mobilier	Véolia	Veolia (72)	Démantèlement-Recyclage => 6 destinations
Pneumatiques	Aliapur	Mégapneu	Aliapur (69)	Recyclage
		NCI	NCI (72)	Recyclage
DEEE	Ecollogic	Envie 72	Envie 72	Démantèlement / Recyclage Réemploi
DDS	EcoDDS	Bs Environnement	Bs Environnement (41)	100% dans leurs filières : valorisation matière, incinération simple ou avec valorisation énergétique, neutralisations physico-chimique
		Triadis	Triadis (35)	
	Hors Eco-DDS	Chimirec	Chimirec (35)	
Amiante		NCI	NCI (72)	Stockage classe 2
Platre		Chavigny	Chavigny (41)	Recyclage (jusqu'au 1er sept)

II.4. Récapitulatif Traitement et Valorisation :

Différents modes de traitement

Enfouissement	10 275	soit	25,3	%
Valorisation organique (compost issu des OMR)	1 901	soit	4,7	%
Perte de masse (eau, CO2, ...)	3 084	soit	7,6	%
Valorisation matière (valorisation EMB, métaux,...)	17 489	soit	43,0	%
Valorisation organique (végétaux)	7 752	soit	19,1	%
Traitement des DMS	189	soit	0,5	%

Total 40 690 t soit 100 %

5 448 t de refus d'UTOM SMIRGEOMES
3 984 t d'encombrants
843 t de refus du Centre de tri

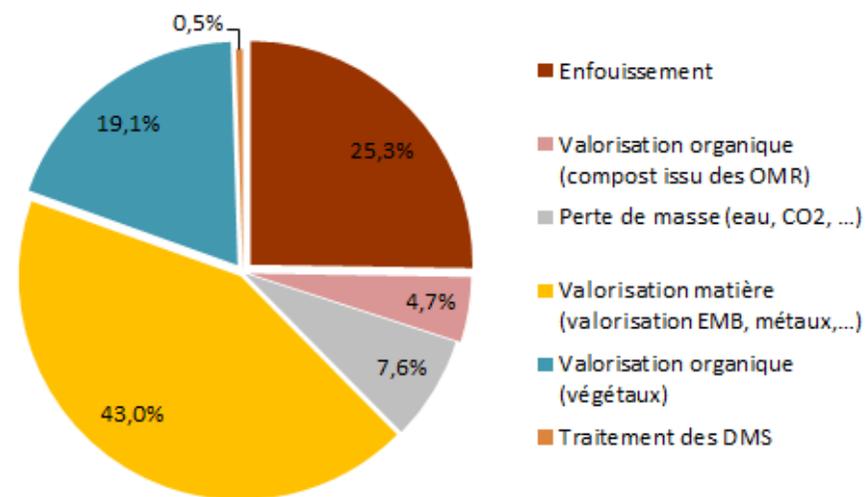
7 553 t emballages (plastique, cartonnette, métal, verre) et papier
9 847 t des déchèteries

Les différents modes de traitement et/ou de valorisation mis en œuvre sur le territoire du SMIRGEOMES permettent de **valoriser près de 67 %** des 40 689 tonnes de déchets collectés.

Résultat supérieur aux **45 % de valorisation « Matière »** proposé comme objectif par le Grenelle de l'Environnement.



Différents modes de traitement



III. Les outils incitatifs de la démarche

III.1. Les actions de prévention

Compostage individuel et collectif :

- 4 803+166 composteurs individuels déjà installés sur le territoire fin 2015.
- 20 bases de compostage collectif et formation des utilisateurs par la Maitre composteur du SMIRGEOMES

Lutte contre le gaspillage alimentaire :

- Ateliers pédagogiques : Goûter mini-déchets, Expérience Brique-Briquettes...
- Accompagnement de structures pour la réduction du gaspillage en cantine : pesée des déchets à Vibraye et Montfort-le-Gesnois...

Sensibilisation des usagers :

- Animation de stand lors d'évènements festifs : Fête de l'Environnement
- Ateliers pédagogiques et visites : susciter une prise de conscience des déchets générés par nos modes de consommation = 1500 pers
- Interventions individuelles : informations consignes et conseils = 2500 usagers sensibilisés.

SEDD 2015 = Semaine Européenne du Développement Durable

- Opération Piles (dans la lignée des actions Piles-ôter depuis 2009) en partenariat avec le SICTOM de Montoire -> 15 structures, >1200 personnes

Conseils pour les Eco-Manifestations

Conseils et accompagnements. Création d'un Livret Eco-Manifestation.

Soutien à l'achat de gobelets lavables

Pour les associations du territoire : soutien à hauteur de 60% de la facture, plafond à 800€ ttc

La réduction des papiers de bureau, au SMIRGEOMES

- Dématérialisation d'outils de communication : carte de vœux, livret Halte au gaspillage Alimentaire... seulement 100 ramettes achetées en 2015.

Suivi qualité du tri :

- Les caractérisations = échantillons de collectes analysés donnant les taux par catégorie de matière et le taux d'erreurs de tri.

Campagnes de Communication

Création en interne des outils : Affiches, Flyers, Livrets, Outils de sensibilisation...

Actions de prévention menées avec l'ensemble des acteurs locaux susceptibles d'être relais de notre message de réduction des déchets.



III.2. Redevance incitative

Concerne 62 communes soit **70 %** de la population du territoire (Hors « CC de l’Huisne Sarthoise » en taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

↪ 38 524 bacs OMr pucés actifs au 31/12/2015

		C.C. du Pays Calaisien	C.C. du Val de Braye	C.C. du Pays Bilurien	C.C. de Lucé	Mondoubleau	Sargé-sur-Braye	CC du Pays des Brières et du Gesnois	TOTAL
2015	Taux de présentation	23,6%	21,2%	20,9%	20,8%	25,1%	21,0%	26,4%	22,7%
	Nb moyen de levées par an	12,3	11,0	10,9	10,8	13,1	10,9	13,7	11,8
2014	Taux de présentation	23,7%	21,9%	21,3%	21,2%	26,6%	21,5%	28,7%	24,7%
	Nb moyen de levées par an	12,3	11,4	11,1	11,0	13,8	11,2	14,9	12,2
2013	Taux de présentation	24,7%	22,1%	22,2%	21,7%	27,4%	21,8%		23,7%
	Nb moyen de levées par an	12,8	11,5	11,5	11,3	14,2	11,3		12,1
2012	Taux de présentation	24,2%	21,3%	21,1%	20,7%	26,6%	22,5%		22,7%
	Nb moyen levées par an	13,3	11,4	11,4	11,2	14,7	12,0		12,3

**Le taux de présentation moyen des bacs correspond au nombre de bacs sortis lors de chaque collecte, c'est-à-dire que l'on mesure chaque semaine le nombre de bacs levés par rapport au nombre total de bacs en service.

Le principe

- ✓ un **abonnement aux services** (montant identique par point de collecte couvrant les charges fixes des services),
- ✓ une **partie fixe** : forfait de **16 levées annuelles obligatoires** et **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**, fixée en fonction de la taille du bac
- ✓ une **partie variable** : au-delà des 16 levées, facturation des levées supplémentaires.

Outil mis en place progressivement depuis 2012

≤ 12 levées
58,1%
en zone R.I.

23,5%
Hors-zone R.I.

≤ 16 levées
80,2%
en zone R.I.

33,2%
Hors-zone R.I.

IV. Indicateurs financiers

IV.1. Évolution de la participation des collectivités adhérentes entre 2014 et 2015

	Population RGP 2011	Montant de la participation		Différence 2014-2015
		2014	2015	
C.C. Pays Bilurien	7 173	565 291 €	587 610 €	22 319 €
C.C. Pays Calaisien	9 950	816 217 €	827 148 €	10 931 €
C.C. Brières et Gesnois	23 022	1 817 100 €	1 876 596 €	59 496 €
C.C. Huisne Sarthoise	25 071	2 036 970 €	2 089 987 €	53 017 €
C.C. de Lucé	5 854	465 287 €	476 358 €	11 071 €
C.C. Val de Braye	10 132	801 897 €	826 291 €	24 394 €
Le Mans Métropole (Champagné)	3 795	331 322 €	87 630 €	-243 692 €
Mondoubleau	1 497	123 147 €	126 804 €	3 657 €
Sargé sur Braye	1 038	79 025 €	84 339 €	5 314 €
Sous total Smirgeomes	87 532	7 036 256 €	6 982 763 €	-53 493 €
SICTOM de Montoire	26 338	825 147 €	901 246 €	45 815 €
Total	113 870	7 861 403 €	7 884 009 €	-7 678 €

Une participation en hausse de 9,26% à périmètre équivalent suite à :

- ▶ Augmentation de la TGAP de 30 à 40€/t (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)
- ▶ Fin du soutien de l'ADEME du Programme Local de Prévention= PLP (101 530€/an sur 5 ans)
- ▶ Retrait au 1^{er} Avril 2015 de la CU du Mans Métropole (commune de Champagné) 4,3% de la population du SMIRGEOMES
- ▶ Site du Ganotin : prestation de mise en place de la torchère pour la gestion des odeurs
- ▶ Régularisation des participations 2014 de 231 733€

Qui a conduit à un équilibre comptable entre les sections investissement et fonctionnement de
+ 1 293€ fin 2014
Pour 2015, le bilan comptable entre sections s'établi à **+ 228 708 €**

N.B. : Les participations sont votées fin novembre – début décembre de l'année n-1, c'est à dire qu'elles sont établies sur la base d'estimations, d'où un décalage avec les résultats constatés au 31 décembre de l'année n.

Le calcul des participations se base sur les évolutions de la population (RGP de l'INSEE), ce qui explique des situations variables en fonction des collectivités.

Le montant global de la participation de chaque collectivité correspond au coût répercuté à l'usager à travers la Redevance Incitative, la REOM ou la TEOM.

IV.2. Évolution des dépenses d'exploitation liées aux principaux marchés

	Mode d'exploitation	Coût de l'exploitation en 2014	Coût de l'exploitation en 2015	Évolution 2014-2015	
Collecte des O.M.R.	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : COVED	2 100 428 €	1 829 280 €	-271 148 €	-12,91%
Traitement des O.M.R.	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : GEVAL	646 128 €	645 578 €	-6 062 €	-0,85%
	Ganotin Charbons actifs - Torchère - Saulaie	69 382 €	63 870 €		
Traitement des lixiviats	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : OVIVE	364 052 €	213 385 €	-150 667 €	-41,39%
Collectes sélectives Apport volontaire	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : COVED	321 343 €	311 684 €	-9 659 €	-3,01%
Collectes sélectives Porte à porte	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : COVED	870 148 €	876 726 €	4 664 €	0,46%
	Achats de sacs de collectes	138 126 €	136 213 €		
Tri des emballages et journaux-magazines	Contrat d'exploitation Titulaire du marché : COVED	1 274 393 €	1 227 930 €	-46 463 €	-3,65%
Déchèteries	Collecte et traitement des bennes confiés à 5 prestataires (MCV Véolia Propreté, COVED, NCI Environnement, PASSENAUD, Triadis)	966 523 €	1 067 022 €	70 215 €	7,26%
Dépenses totales liées aux principales prestations de service (part relative au territoire du SMIRGEOMES)		6 750 524 €	6 371 688 €	-378 836 €	-5,61%
Dépenses totales des prestations transférées par le SICTOM de Montoire dans le cadre de la compétence Traitement (Traitement des OMR, tri des collectes sélectives et déchèteries)		407 782 €	462 068 €	54 286 €	13,31%
Dépenses totales liées aux prestations de service		7 158 306 €	6 833 756 €	-324 550 €	-4,53%

- Le coût de traitement des lixiviats revient à des valeurs plus soutenables.
- Arrêt des charbons actifs au profit de la torchère

- Les tonnages évoluent à la baisse donc les coûts aussi.
- La mutualisation avec le SICTOM est bénéfique.

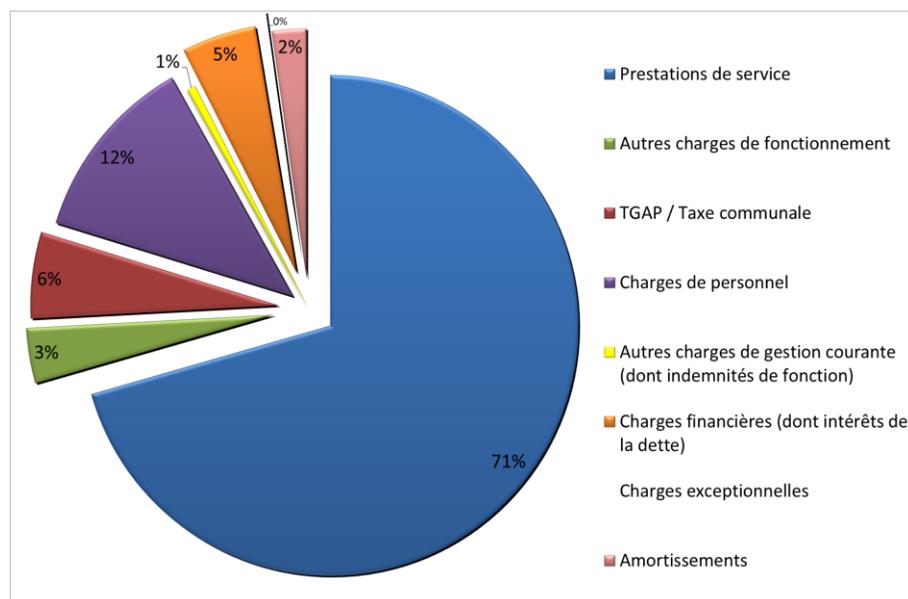
- Les formules de révision des contrats sont favorables.

Déchèteries :
Augmentation des Coûts liés à :

- la séparation du plâtre
- l'externalisation des encombrants

IV.3. Évolution des dépenses de fonctionnement

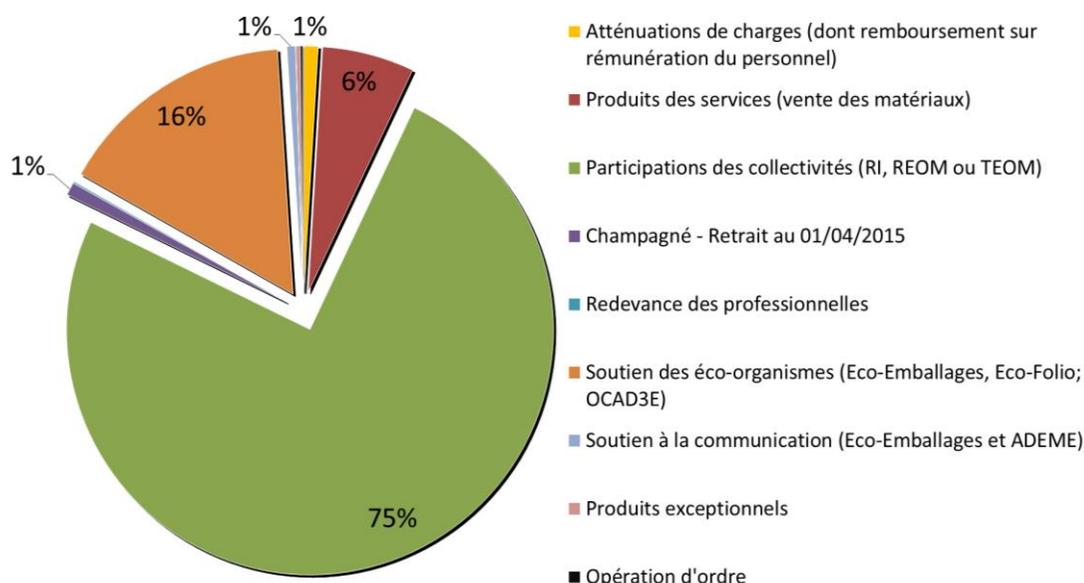
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées		Evolution 2014/2015	
	en 2015	en 2014		
<i>Prestations de service</i>	6 833 756 €	7 158 306 €	-324 550 €	-4,5%
<i>Autres charges de fonctionnement</i>	313 902 €	441 265 €	-127 363 €	-28,9%
<i>TGAP / Taxe communale</i>	538 010 €	479 338 €	58 672 €	12,2%
<i>Charges de personnel</i>	1 171 486 €	1 251 271 €	-79 785 €	-6,4%
<i>Autres charges de gestion courante (dont indemnités de fonction)</i>	56 141 €	49 316 €	6 825 €	13,8%
<i>Charges financières (dont intérêts de la dette)</i>	468 461 €	501 394 €	-32 932 €	-6,6%
<i>Charges exceptionnelles</i>	41 608 €	0 €	41 608 €	/
<i>Amortissements</i>	215 815 €	269 608 €	-53 793 €	-20,0%
MONTANT GLOBAL	9 639 180 €	10 150 496 €	-511 317 €	-5,0%



Prestations de service ⬇
Personnel ⬇
Charges financières ⬇
TGAP ⬆
Charges exceptionnelles (remboursement des déficits de RI du Bilurien et du Lucé) ⬆
Amortissements ⬇

IV.4. Évolution des recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Recettes réalisées		Evolution 2014/2015	
	en 2015	en 2014		
Atténuations de charges (dont remboursement sur rémunération du personnel)	98 008 €	88 741 €	9 267 €	10,4%
Produits des services (vente des matériaux)	633 891 €	691 303 €	-57 411 €	-8,3%
Participations des collectivités (RI, REOM ou TEOM)	7 796 379 €	7 530 081 €	266 298 €	3,5%
Champagné - Retrait au 01/04/2015	87 630 €	331 322 €	-243 692 €	-73,6%
Redevance des professionnelles	10 765 €	7 421 €	3 344 €	45,1%
Soutien des éco-organismes (Eco-Emballages, Eco-Folio; OCAD3E)	1 643 094 €	1 966 939 €	-323 845 €	-16,5%
Soutien à la communication (Eco-Emballages et ADEME)	58 000 €	205 175 €	-147 175 €	-71,7%
Produits exceptionnels	29 139 €	38 451 €	-9 313 €	-24,2%
Opération d'ordre	18 667 €	20 801 €	-2 134 €	-10,3%
MONTANT GLOBAL	10 375 573 €	10 880 232 €	-504 659 €	-4,6%



Soutien des éco-organismes : retrait de Champagné ⚡

Baisse de participation : sortie de Champagné ⚡

Baisse des cours des matériaux ⚡

Soutien communication : fin du PLP ⚡

Produits exceptionnels :

- versement des excédents de R.I. par les collectivités excédentaires 41608 €

- annulation de titres de recettes liés aux lixiviats ⚡

IV.5. Évolution du coût moyen par habitant 2014-2015

LE FONCTIONNEMENT	2014		2015	Évolution 2014-2015
Collecte des OMR	24,29	€/hab.	22,46 €/hab.	-7,5%
Traitement des OMR	12,89	€/hab.	11,66 €/hab.	-9,5%
TGAP	3,97	€/hab.	4,38 €/hab.	10,3%
Collectes sélectives	9,12	€/hab.	12,06 €/hab.	32,2%
Déchèteries	12,52	€/hab.	13,34 €/hab.	6,5%
Frais de structure	5,18	€/hab.	5,28 €/hab.	1,9%
Communication	-0,21	€/hab.	0,9 €/hab.	528,6%
Emprunts	10,03	€/hab.	9,42 €/hab.	-6,1%
Gestion de la RI	0,97	€/hab.	0,99 €/hab.	2,1%
Services supplémentaires	1,45	€/hab.	0,91 €/hab.	-37,2%
Autofiancement			2 €/hab.	
Sictom de Montoire-La Chartre régularisation			0,36 €/hab.	
MONTANT GLOBAL	80,22	€/hab.	83,79 €/hab.	4,5%

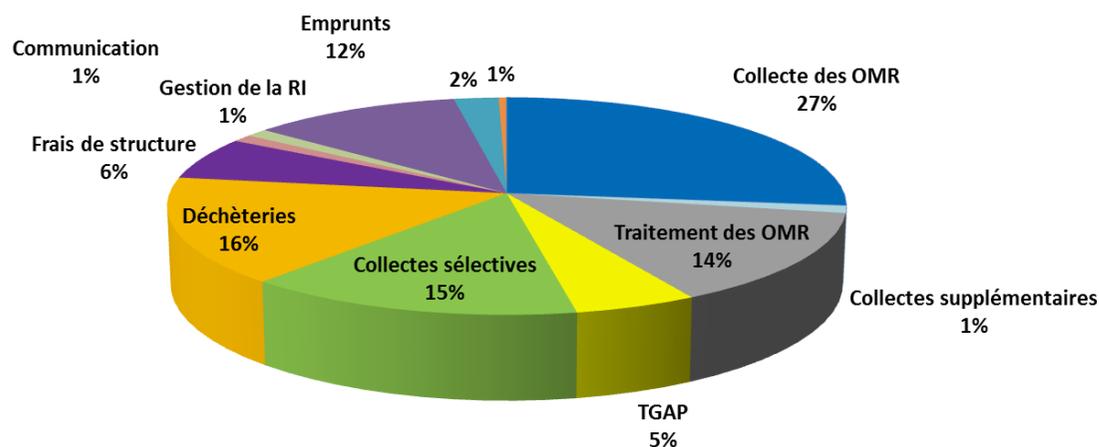
Formules de révision des marchés négatives
Tonnages en baisse

TGAP en baisse suite à l'externalisation des tonnages

Baisse des recettes de matériaux et des éco-organismes

Externalisation des encombrants et du plâtre

Fin du Programme Local de Prévention



V. Conclusion

L'effort demandé fin 2014 à l'ensemble des usagers à travers l'augmentation des participations s'est traduit en 2015 par l'application au sein du SMIRGEOMES de la démarche annoncée de rationalisation et de stabilisation des dépenses.

Cette démarche a permis fin 2015 d'équilibrer les finances du syndicat **mais surtout de stabiliser la grille tarifaire du SMIRGEOMES.**

Toutefois, si la situation financière du SMIRGEOMES est sur la voie de l'amélioration, elle reste néanmoins fragile.

En effet de nombreux enjeux doivent être pris en compte dans notre projection future à savoir :

- La négociation relative à la sortie de Champagné et à la prise en compte des charges résiduelles
- La gestion du litige de l'usine de traitement des ordures ménagères face au groupement BIOREVA
- La baisse annoncée des recettes des Eco Organismes et la fluctuation des cours des matériaux valorisables sources de 25% du budget du SMIRGEOMES
- Les évolutions des normes réglementaires d'exploitation des sites (contrôles, sécurisation, ...)
- L'évolution des collectivités au 1er janvier 2017 : Loi MAPTAM et loi NÔTRE (élargissement des CC et Communes Nouvelles)

Conscient de ces enjeux, le SMIRGEOMES s'est fixé les objectifs suivants pour 2016 :

- Déployer la collecte tous les 15 jours sur le territoire
- Limiter les propositions d'investissements au minimum nécessaire pour assurer la conformité réglementaire et le fonctionnement
- Augmenter la part du recyclage sur ses différents sites
- Mettre en place de nouvelles filières sur les déchèteries limitant les coûts de traitement et de fonctionnement
- Renégocier et renouveler les contrats
- Poursuivre sa démarche de sensibilisation du public et favoriser le réemploi.

Le fruit de nos efforts et le résultat obtenu ne nous affranchissent pas de rester prudent si l'on veut pérenniser la démarche entreprise sur le long terme.



www.smirgeomes.fr